
Adaptation et hybridation des communs en territoire Aït Oucheg, Haut Atlas, Maroc

Charles Bonnin, Elouarti Ayoub, Bruno Romagny, Michel Vaillant, Geneviève Michon, Saïd Boujrouf et Mohammed Aderghal

Introduction

- 1 Depuis l'attribution en 2009 du prix dit « Nobel d'économie » à Elinor Ostrom¹, l'intérêt pour le(s) commun(s) s'accélère en particulier dans le domaine du droit et des sciences humaines et sociales francophones (Fofack et Morère, 2016 ; Perez, 2020). La notion de communs, aux contours pas toujours bien définis, est de plus en plus utilisée pour (re)formuler ou (ré)interpréter un certain nombre de problématiques que connaissent différents types de territoires² à des échelles variées. La polysémie de ce terme et sa large diffusion ont conduit à proposer un dictionnaire des biens communs (Cornu et *al.*, 2017) dont l'ambition est d'approcher cette notion dans sa diversité. Pour Gaël Giraud (2020), les communs « sont les ressources, symboliques ou matérielles, qu'une communauté choisit d'administrer en se dotant de règles qui sont elles-mêmes soumises à délibération. Ce qui définit le commun n'est donc pas la nature de la ressource, mais le geste politique d'un collectif qui soumet à un discernement communautaire continue ses propres manières de faire dans la protection et la promotion de ce à quoi il tient ». Ainsi, pas plus que pour les autres catégories de biens (privés, publics, clubs), il n'existe de communs par essence. En d'autres termes, les institutions que nous construisons sont déterminantes pour la défense des communs, qui sont définis par : « 1) des institutions ou des règles ; 2) une communauté qui prend la décision politique de les promouvoir et de s'y tenir ; 3) une ressource (matérielle ou non) » (Giraud, 2018). Dans la lignée de plusieurs autres auteurs (Dardot et Laval, 2014 ; Helfrich et Bollier, 2017 ; Allaire, 2019, etc.), nous considérons le commun avant tout comme un construit institutionnel adaptatif, en constante évolution pour éviter de disparaître « tragiquement » (Hardin, 1968 ; Rose, 2020).

- 2 Nous proposons dans cet article un cas d'étude qui souligne le caractère constructiviste des communs, ainsi que leur reconfiguration permanente au cours du temps. En présentant un exemple de commun de montagne en perpétuelle adaptation, ainsi qu'une forme innovante d'action collective à l'échelle villageoise, notre ambition est de questionner le commun en tant que processus continu plutôt que comme propriété immanente. Dès lors, en comprenant les communs comme une activité sociale en mouvement, comme un verbe d'action plutôt que comme un nom, nous pouvons nous poser la question des hybridations qui conduisent à une persistance de l'action collective en zone de montagne.
- 3 Le territoire des Aït Oucheg³ a été choisi pour analyser cette mutation continue des communs. Après avoir apporté quelques éléments de contexte et précisé la méthodologie adoptée, nous présenterons deux illustrations⁴ qui montrent le caractère évolutif des communs à différentes échelles socio-territoriales. Nous analyserons d'abord les mutations d'un espace traditionnel de pâturage partagé entre diverses communautés d'ayants droit et les conflits d'usages qui viennent bousculer la structuration collective de ce haut plateau pastoral, débouchant sur de nouvelles formes d'organisation collective pluri-institutionnelles. Puis, nous étudierons les dynamiques collectives qui sous-tendent le rôle très actif de l'association locale de développement villageois. Cette dernière est à l'origine d'innovations techniques et institutionnelles favorables à une réhabilitation des communs sous des formes renouvées et adaptées au contexte actuel. Avant de conclure, nous discuterons, à partir des exemples précédents, de la dynamique évolutive d'un « faire commun » de ces sociétés montagnardes.

Contexte et méthodologie de l'étude

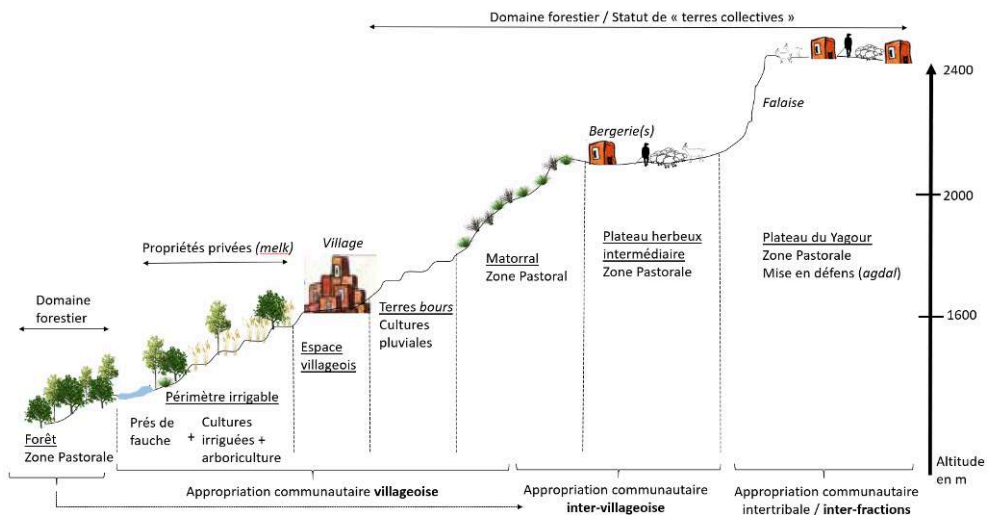
Les Aït Oucheg : un territoire en pleine mutation.

- 4 La tribu des Aït Oucheg occupe un territoire agropastoral sur le versant nord du Haut Atlas. Son économie agropastorale, depuis toujours articulée sur la ville de Marrakech, connaît d'importants bouleversements sous l'effet du tourisme, de l'urbanisation diffuse et de la mobilité des personnes et des marchandises. Les exploitations agricoles familiales, essaient désormais de tirer un avantage des opportunités d'emplois qu'offrent le tourisme, le travail salarié dans la vallée et la migration⁵ dans les provinces du Sud qui connaissent une forte croissance urbaine.
- 5 Dans un environnement en pleine mutation, les communs dits « traditionnels⁶ » continuent d'exister malgré l'abandon progressif de l'élevage et une moindre dépendance des Aït Oucheg aux revenus issus de l'agriculture. En dehors des terres agricoles en propriété privée (*melk*) ou des terres immatriculées (droit positif), les ressources – eau, pâturages – sont gouvernées par des instances opérationnelles diverses de choix collectifs. Chacun de ces communs, qu'il soit à caractère domanial (eau, forêt), inscrit sous le statut des terres collectives (Aderghal et Romagny, 2017) pour les zones de pâturages, ou encore relevant de la propriété privée (arbres fruitiers), est source de formes particulières d'organisation collective. Nous n'insisterons pas davantage sur la question des frontières plus ou moins nettes entre les différents statuts fonciers au Maroc (Chiche, 1997 ; Bouderbala, 1999), pour nous concentrer sur

les modes d'appropriation communautaire qui font ressortir les différents niveaux d'imbrication entre les structures sociales.

- 6 Les ressources collectives des Aït Oucheg sont réparties selon un gradient altitudinal qui donne au territoire une configuration étagée : un haut plateau pastoral, le Yagour, domine un versant dont la pente s'adoucit vers l'aval, où se localisent les habitations et les terres irriguées (cf. figure 1).

Figure 1 : Coupe transversale NE-NW du territoire



Réalisation : Bonnin, 2017 (utilisation des dessins de Chauvin, 2007 pour bergeries et villages).

Méthodologie et cadre conceptuel de l'étude

- 7 Avant toute chose, aux vues de la richesse du lexique dans le domaine des communs (Cornu et al, 2017), un point sur les termes employés est nécessaire. Gilles Allaire (2019) établit une distinction, que nous reprenons à notre compte, entre « communs » comme complexe institutionnel et règles opérantes, et « biens communs » au sens d'idéaux, de visées, de droits fondamentaux nécessaires à la société ou à l'humanité (dimension morale des communs).
- 8 Le protocole d'enquête adopté sur le terrain articulait trois phases dans une démarche itérative, incluant 102 entretiens semi-directifs. La première, reposant sur l'observation des paysages, visait à identifier les ressources et leurs usages au sein du village. La seconde, moyennant des relevés cartographiques et des entretiens auprès des ayants droit, avait pour objectif de produire une description détaillée du commun de montagne. Pour cela, différents parcours d'observation⁷ ont été réalisés en accompagnant les bergers dans les zones de matorral afin de relever comment les paysages sont perçus et les espaces vécus par ces derniers. Enfin, la troisième phase, moyennant observation participante et entretiens auprès de différents acteurs (touristes, notables du village, etc.), portait sur l'analyse des activités touristiques, des projets collectifs de développement et du fonctionnement de l'association de Tizi n'Oucheg (Bonnin, 2017).
- 9 Au niveau conceptuel et en lien avec l'approche de terrain, nous nous sommes appuyés sur les différentes « entrées » identifiées par le Comité technique « Foncier et

développement » pour caractériser les communs « tissés autour de la terre et des ressources qu'elle porte » dans une situation donnée. Il s'agit des « entrées » par : les ressources, les régimes d'appropriation, l'écosystème, les communautés, la gouvernance et les pratiques. Pouvant être abordées dans n'importe quel ordre, chacune de ces entrées donne un éclairage particulier sur le commun et permet l'adoption d'une approche transdisciplinaire de cet objet « dont la compréhension ne relève exclusivement d'aucune discipline » (CTFD, 2017). Ainsi, l'étape d'observation des paysages a permis une première approche des communs par les entrées des ressources et écosystèmes. L'entrée par le paysage a permis de replacer l'homme dans son milieu et de développer une approche des communs par l'analyse du rapport aux ressources et aux écosystèmes qui les fondent.

- 10 Dans un second temps, nous avons privilégié l'analyse des différents modes d'appropriation (Weber et Revéret, 2013) des ressources qui nous ont permis d'étudier les représentations, les usages, les modalités d'accès et de contrôle, celles de transfert des ressources et des fruits tirés de leur exploitation, etc. Enfin l'entrée par les communautés nous a permis d'introduire la dimension institutionnelle des communs avant de s'intéresser aux différents modes de gouvernance. Analyser les communs, non pas comme des règles figées mais de façon dynamique, comme des pratiques instituant, nous permet de rejoindre Allaire (2019) sur le fait que les communs ne sont pas des « biens atemporels » mais des « dynamiques sensibles au contexte ». Ainsi une approche « en termes de transactions plutôt que de bien [...] est plus à même de fournir un cadre d'analyse de l'institutionnalisation des communs » (*ibid.*).
- 11 Dans cette étude, nous avons également mobilisé la grille d'analyse proposée par Elinor Ostrom (1990) qui a identifié huit principes de conception (*design principles*) qui lui paraissent représenter des régularités institutionnelles des communs étudiés. Ces principes sont les suivants (Giraud, 2020) : « 1) Les frontières doivent être clairement définies, à la fois autour des ressources et autour de la communauté elle-même (qui a le droit de prélever les ressources ?) ; 2) Il faut une adéquation entre les règles d'appropriation et les conditions locales de renouvellement de la ressource ; 3) Les règles de gestion de la ressource doivent être décidées et modifiées collectivement ; 4) Les prélèvements des ressources doivent être effectués sous la responsabilité de surveillants extérieurs, eux-mêmes responsables devant les membres de la communauté ; 5) En cas de manquement à l'une des règles de gestion, les sanctions doivent s'appliquer de manière graduée ; 6) Les mécanismes de résolution des conflits doivent être peu coûteux et locaux, facilement accessibles ; 7) Les institutions régissant l'usage des ressources communes doivent uniquement être du ressort des communautés concernées, toute autorité extérieure (y compris l'État) étant secondaire ; 8) Toutes les activités (appropriation, résolution des conflits, gouvernance, etc.) doivent être organisées en différentes strates subsidiaires ».
- 12 Il ne s'agit pas d'utiliser cette grille à la lettre afin de valider ou non un espace-ressource comme commun, en cochant un à un les différents critères de réussite de l'action collective, mais bien plus de les utiliser comme un moyen pertinent de description du fonctionnement d'un espace socio-territorial. Comme nous l'avons déjà souligné, nous comprenons le commun dans son ensemble, comme expression des pratiques des « *commoners* » pour un « faire commun ». Elinor Ostrom s'étonnait elle-même d'une stricte utilisation d'un certain nombre de ses travaux et en particulier de ceux sur les « *design principles* » (Perez, 2020). Nous sommes conscients des difficultés

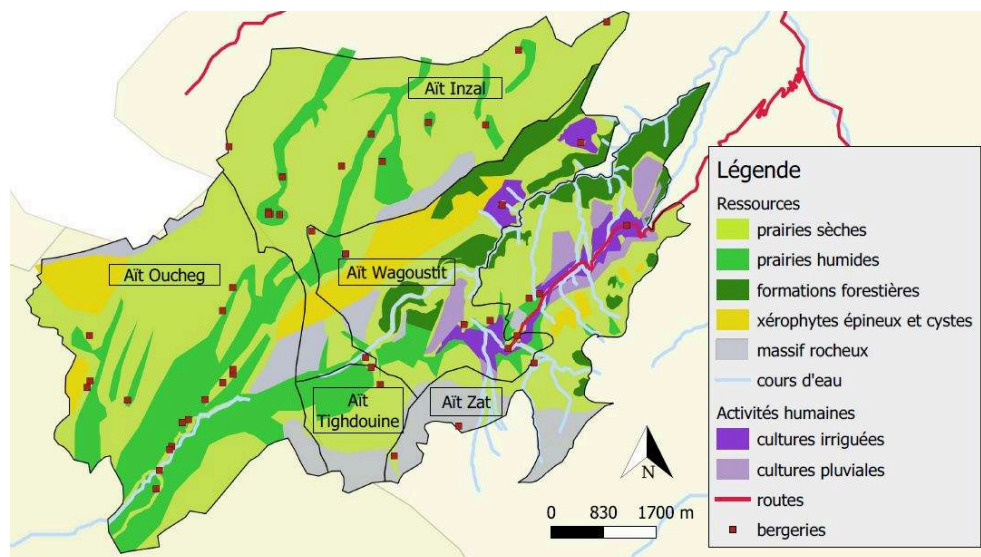
méthodologiques et théoriques que posent un certain nombre de travaux de l'école de Bloomington, ainsi que de leurs interprétations en lien avec les gages d'orthodoxie qu'Elinor Ostrom a dû elle-même fournir pour se faire reconnaître par le milieu académique des économistes *main stream* (Baron et al., 2011). Elinor Ostrom croyait dans les possibilités d'amélioration continue de la recherche sur les communs, à diverses échelles, à travers les échanges et enrichissements mutuels entre différents courants de pensée. Ainsi, certains auteurs proposent un agenda de recherche post-Ostrom : « *rather than adding more variables, progress requires a cleaner, more consistent approach to selecting, defining and measuring institutional elements; stronger links between theory and empirical research; a greater focus on mechanisms and causality; and the development and application of new methods, including quantitative approaches* » (Cumming et al., 2020).

Mutations des communs traditionnels

L'*agdal* du Yagour : un cas d'école de la gestion en commun

- 13 Situé entre 2 400 et 2 700 m d'altitude, d'une surface d'environ 70 km², le haut plateau du Yagour est une zone pastorale utilisée par une cinquantaine de villages, et appropriée par cinq fractions de la tribu Mesfioua, dont les Aït Oucheg (cf. figure 2). Il s'inscrit dans une logique territoriale d'élevage transhumant saisonnier étagé. Chaque année, l'accès aux pâturages collectifs est interdit de la fin mars à la mi-juillet. Cette mise en défens saisonnière permettant, par une alternance des périodes de fermeture et d'ouverture, une continuité des écosystèmes et de l'activité pastorale, est nommée *agdal* (Auclair et Romagny, 2017).

Figure 2 : Carte des ressources du Yagour et division par fraction de tribu



Réalisation Bonnin (2017) sur la base des données SIG de Sellier (2004), QGIS 2.18.2 système WGS 84.

- 14 L'*agdal* contribue de manière significative à la reproduction des ressources pastorales, mais aussi à la reproduction sociale des communautés. La gouvernance du plateau du Yagour a été construite à plusieurs niveaux en instaurant : (i) des frontières reconnues

par les différents ayants droit, (ii) des règles d'usage concordantes avec le contexte socio-écologique local, (iii) des espaces de choix collectifs coutumiers efficaces, (iv) un système d'auto-surveillance, (v) un système de sanctions graduelles suffisamment dissuasives, (vi) des mécanismes de résolution des conflits.

- 15 La communauté est représentée par une assemblée (*jmâa*) qui relève du droit coutumier et qui est garante de la régulation de l'accès aux ressources communes (pâturages et eau) ainsi que des affaires sociales de la communauté (religieuses, eau potable, foncier). Ces ressources sont soumises à des faisceaux de droits (Schlager et Ostrom, 1992) : droit d'accès, de prélèvement, de gestion, d'exclusion, mais pas de cession ou de vente (droit d'aliénation).

Pluralisme institutionnel et devenir de l'*agdal* du Yagour

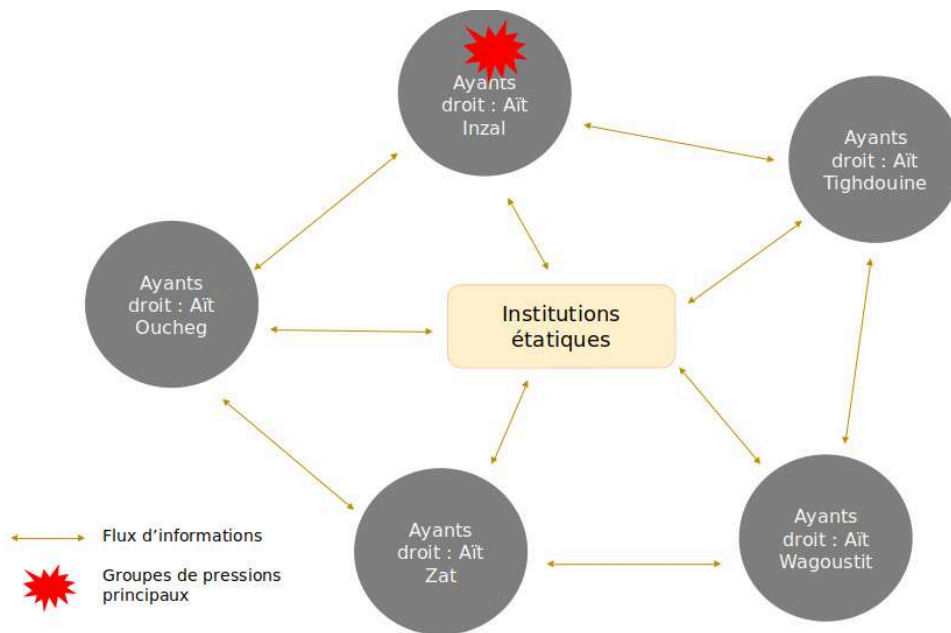
- 16 Depuis le décret de 1919⁸, cette gestion communautaire du territoire est mise sous tutelle de l'Etat. La trajectoire foncière du Yagour, entre la période précoloniale et aujourd'hui, a eu pour résultat le transfert progressif de faisceaux de droits entre les institutions coutumières et l'Etat, ce qui se traduit pour la *jmâa* par une perte de certaines de ses prérogatives. Suite aux politiques de « détribalisation », l'Etat remplace au moment du protectorat la tribu Mesfioua dans la détention du droit d'*abusus*, ainsi que la *jmâa* pour le règlement de certains conflits (ex : refus de paiement des amendes à la *jmâa* suite au non-respect de l'*agdal*).

Tableau 1 : Evolution des maîtrises foncières sur le Yagour,

Entités socio-territoriales	Maîtrise indifférenciée : accès	Maîtrise prioritaire : prélèvement	Maîtrise spécialisée : gestion	Maîtrise exclusive : exclusion	Maîtrise absolue : aliénation
Etat					Plateau du Yagour (après protectorat)
Fractions de la tribu	Accès libre (de tout temps) : Tout le monde (étrangers pour le tourisme par exemple).	Plateau du Yagour (après conflit de 2016-2017)	Plateau du Yagour (après protectorat)	Plateau du Yagour (avant protectorat 1912)	
Village					
Ménage		Plateau du Yagour (de tout temps)			

Réalisation : Bonnin 2017 d'après Le Roy, 2000.

- 17 Dans un contexte de fortes fluctuations climatiques (Debray, 2015), le calendrier d'accès aux pâturages s'adapte. La date d'ouverture peut être renégociée en année sèche, lorsque la demande en fourrage des éleveurs au printemps est forte (Auclair et al., 2013). Jusque-là, malgré une situation conflictuelle, des compromis étaient trouvés. Mais, au printemps 2016, suite à une longue sécheresse, certains villages ont demandé l'abandon de la mise en défens. Deux camps se sont alors constitués : d'un côté les « pro-*agdal*⁹ » souhaitant maintenir la période de fermeture, de l'autre les « égoïstes rationnels » (ou *free rider*) qui ont décidé de passer outre l'intérêt collectif afin de préserver leur troupeau. Les services de l'Etat, pourtant sollicités, sont restés neutres. L'absence de mise en défens et la sécheresse, ont conduit à l'épuisement rapide des stocks fourragers du plateau, provoquant une diminution importante des troupeaux. Pour éviter l'évolution vers une « tragédie des communs » (Hardin, 1968), à l'initiative d'une *jmâa* inter-fraction, des représentants de chaque fraction ont fait appel en 2017 aux services de l'Etat afin de formaliser un contrat établissant des dates fixes et dans lequel les signataires attestent le respect des règles par l'ensemble des ayants droit qu'ils représentent.

Figure 3 : Schéma synthétique du pluri-institutionnalisme dans la négociation de l'*agdal* du Yagour

Réalisation : d'après Elouarti, (en cours de rédaction)

- 18 L'avenir du commun traditionnel du Yagour est aujourd'hui davantage conditionné par le développement des activités touristiques qui introduisent de nouveaux acteurs et de nouveaux enjeux (Elouarti, en cours). Jusqu'ici à la marge des foyers dynamiques du tourisme de montagne, les communautés ayants droit du Yagour perçoivent cette perspective comme une opportunité. En effet, avec ses paysages de montagne façonnés par une activité pastorale millénaire, le Yagour devient de plus en plus connu dans le monde de la randonnée (*ibid*). Deux formes d'activités concurrentes se développent : une offre locale (gîtes, visite des sites gravés etc.) avec des effets directs sur le territoire, et un tourisme exogène, piloté à partir des agences de Marrakech, sans implication de la population locale et avec peu de retombées économiques locales (Bellaoui, 1996). En 2016, a été lancé un programme de développement touristique (Boujrouf et al, 2019) qui prévoit la construction d'une route reliant la vallée de l'Ourika et celle du Zat. Bien que les travaux n'aient pas encore commencé, elle induit déjà des changements. Certains riverains commencent à établir des enclos pour pouvoir revendiquer leurs droits en temps voulu, et à transformer leurs bergeries en gîte. Ces transformations sont encore tolérées dans la mesure où elles n'impactent pas le droit d'usage pastoral. Nous sommes donc en droit de nous interroger sur la réaction des *jmâa* devant le risque d'une éventuelle « privatisation » du foncier ou des sources d'eau par des acteurs extérieurs. Nous constatons aussi qu'une autre forme de dépossession est en cours, et touche des éléments matériels et immatériels du patrimoine du Yagour.
- 19 La société civile (chercheurs, associations et acteurs touristiques) multiplie les approches à visée patrimoniale (recensement des gravures, exposition, visites scolaires etc.) et certains ambitionnent d'inscrire le Yagour comme patrimoine national ou sous un label UNESCO (Boujrouf et al., 2019). Malgré leur volonté de préserver et de valoriser leur territoire, ces « courtiers du patrimoine » participent à la bascule du commun traditionnel vers un nouveau bien collectif, duquel les communautés autochtones risquent d'être écartées au bénéfice d'une multitude de nouveaux acteurs dont les

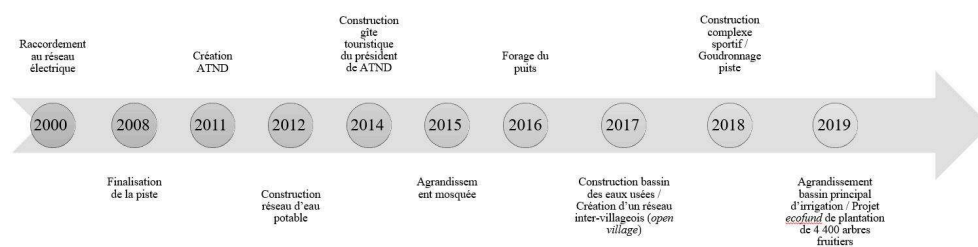
intérêts peuvent converger comme diverger. Tout comme dans le cas des montagnes basques de Soules, « la question centrale est alors de savoir comment le commun d'altitude des estives perdure, alors que ses usages pastoraux traditionnels diminuent » (Bagdassarian et al., 2019). L'intérêt porté aux dimensions matérielles et immatérielles permet de « rendre compte d'une part de la gestion d'un commun d'altitude dans un contexte d'évolution des usages et d'autre part de la stabilité et de la fragilité d'un mode de fonctionnement qui articule le collectif et les intérêts privés des acteurs » (ibid). Avec le tourisme on peut déjà noter une inversion des rapports ; les bergers qui vivaient des ressources pastorales deviennent à leur tour une « ressource » appropriée par les acteurs touristiques. En se demandant quelle place pourra occuper ce commun traditionnel dans un territoire multi-usages et multi-acteurs poursuivant des « objectifs contradictoires basés sur une dynamique systémique et complexe », nous faisons écho à « l'ambivalence des communs » soulignée par Allaire (2019). Cette ambivalence met en lumière le défi auquel devra faire face le Yagour : continuer d'exister dans une vision d'un « faire commun », pour éviter de devenir un témoin vivant de l'existence des communs traditionnels.

Association de développement et nouvelle forme de réhabilitation des communs

Dynamique associative à Tizi n'Oucheg

- 20 Depuis les années 2000, le nombre d'associations croît de manière exponentielle¹⁰ et leurs profils se sont diversifiés¹¹ (Charfi, 2009). L'association Tizi n'Oucheg a été créée en 2011 par une élite locale en proposant des projets, souvent pionniers pour la région, dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable et de la gestion des eaux usées.

Figure 4 : Frise chronologique des principaux projets de l'ATND



Réalisation : Bonnin, 2017.

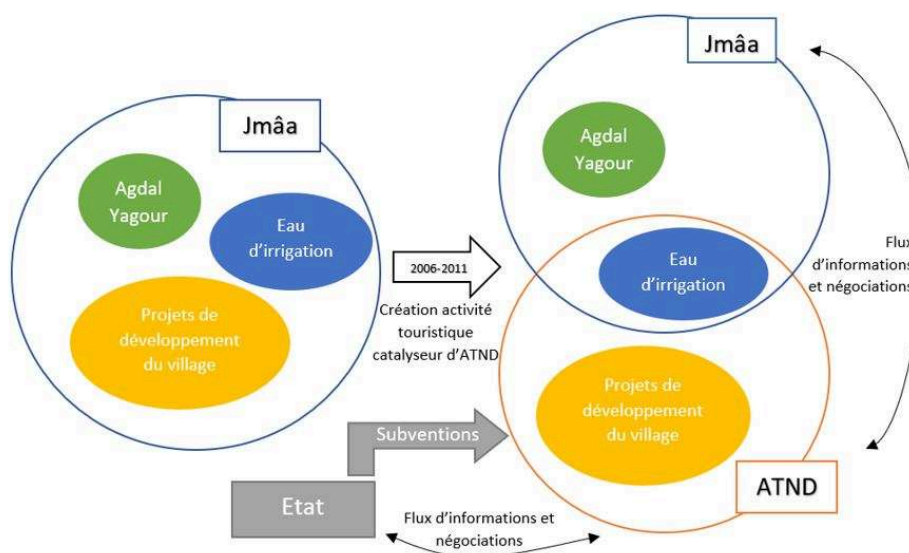
- 21 À croire la presse écrite « Le succès de Tizi n'Oucheg ne tient au courage que d'un seul homme, le président de son association de développement »¹². Ce personnage charismatique occupe une place centrale dans la vie locale. Son rôle d'acteur touristique important et sa capacité à s'insérer dans des réseaux lui permettant de drainer des fonds pour des projets d'intérêt collectif font de lui un véritable « courtier du développement » au sens d'Olivier De Sardan (1995).
- 22 À première vue, nous constatons que les projets de développement renvoient une image attractive du territoire, et le tourisme permet à l'association d'avoir accès à de nouvelles sources de financement tout en renforçant l'insertion du gîte dans des

réseaux nationaux et internationaux. Les touristes amènent, par le phénomène du « bouche à oreilles » d'autres touristes, mais aussi de potentiels financeurs ou acteurs du développement. Une nouvelle forme de tourisme illustrant parfaitement ce double enjeu apparaît au village à travers la venue de touristes « éco-solidaires » (Bonnin, 2017).

Déplacement des arènes de choix collectifs et d'action

- 23 La réalisation de tous ces projets tient au dynamisme de l'association, qui sans chercher à se substituer à la *jmâa* ou à l'État, a su négocier son rôle en les intégrant, chacun selon sa fonction, à la prise de décision.

Figure 5 : Schéma du déplacement des arènes de choix collectifs



Réalisation : Bonnin, 2017.

- 24 Rappelons que ces arènes sociales de négociation sont des lieux où les enjeux de pouvoirs entre notables sont forts et peuvent créer des rapports de force hiérarchiques, statutaires, lignagers... etc. Or, les acteurs investis dans le bureau de l'ATND et impliqués dans ses projets de développement sont issus de familles de notables déjà établies au sein de la *jmâa*. De façon synthétique nous pouvons dire que l'association repose sur trois piliers fondamentaux. Le président, comme nous l'avons vu, tient le rôle d'intermédiaire avec l'extérieur ramenant acteurs du développement et financements notamment via l'articulation avec le tourisme. De plus, il est issu d'une famille de *chorfa* (saints), lui conférant ainsi un capital social avantageux dans la gestion associative. Le vice-président, fils de l' élu communal gère les relations de l'ATND avec les autres institutions : coutumières et la commune rurale. Enfin le troisième pilier que nous définissons comme « mobilisateur » est capable de mobiliser la force de travail villageoise pour mener les différents projets. (Bonnin, 2017). Ces trois piliers lient intimement l'institution coutumière traditionnelle et l'associatif, renforcent ainsi la légitimité de l'ATND.

Tableau 2 : Différences principales entre la *jmâa* et l'ATND

	Jmâa	ATND
Participants/adhérents	Communauté villageoise	Communauté villageoise + partenaires extérieurs
Bénéficiaires	Communauté	Communauté + touristes
Représentants	Notables (chefs de foyers) + élu communal	Bureau de l'association (élite intellectuelle jeune)
Influence politique	Forte via l'élu communal	Neutre politiquement
Détention du pouvoir décisionnel	Notables	Triptyque : Président + vice-président + Mobilisateur

Réalisation : Bonnin, 2017.

- 25 Cette double présence des membres de l'ATND dans les instances coutumières et dans l'association leur a permis de jouer sur plusieurs arènes. En même temps, l'ATND a permis l'extension du champ de l'action collective et du commun depuis les espaces de production traditionnels vers de nouveaux espaces aménagés à des fins éducatives et récréatives.

Discussion : dynamique de mutation et création de communs

- 26 À travers les exemples étudiés nous souhaitons insister sur la capacité évolutive de ces communs à différentes échelles. Nous avons développé ce caractère constructiviste d'abord à une échelle territoriale régionale (Yagour), pour terminer à une échelle villageoise (ATND). Ainsi, comme nous avons pu le constater aux différentes échelles sociales mais aussi géographiques l'adaptation de pratiques collectives à un contexte mouvant suggère des responsabilités et des réciprocités via des « co-obligations », pour reprendre les termes de Dardot et Laval (2014).
- 27 En envisageant le Yagour comme une activité partagée, et non pas simplement comme une ressource à extraire – voire à épuiser par une exploitation minière –, une extension du commun traditionnel à usage quasi exclusivement pastoral vers un commun élargi à un ensemble hétéroclite d'acteurs est un défi pour les actuels et futurs ayants droit. Toute la difficulté sera de construire un espace de dialogue équilibré et équitable entre les différents acteurs au vu des nouveaux usages. La *jmâa* étant dans une situation de faiblesse, on se demande si le rôle d'acteur local puissant et fédérateur ne pourrait pas revenir à l'association dans le cas où elle est porteuse d'un projet de territoire, au-delà des clivages claniques et des enjeux électoraux. Entre une privatisation de l'espace, et le passage à un « patrimoine commun de l'humanité » dont les populations autochtones seraient non pas une composante mais une partie prenante, la frontière semble mince.

Les efforts doivent donc se tourner vers une co-construction du devenir du plateau en tant que commun multisectoriel.

- 28 Si on admet que l'ATND est en train de prendre le rôle de la *jmâa*, quel sens donner à ses réalisations au niveau local. Apparemment, l'association ne s'applique pas uniquement à « moderniser » des communs traditionnels, elle s'investit dans d'autres projets comportant aussi des principes d'action collective : plantation d'arbres fruitiers¹³ sur des terres collectives avec en perspective une organisation des producteurs dans une coopérative, gestion communautaire de certains lieux publics, école, dispensaire, et aussi des déchets ménagers. C'est à ce niveau qu'on peut s'interroger sur l'émergence de nouveaux communs au fil d'initiatives qui se nourrissent d'expériences passées et présentes. Nos analyses nous conduisent à penser qu'il s'agit plus de la création d'une nouvelle configuration d'arènes de choix collectifs que de multiples créations de communs¹⁴. Mais, nous constatons que l'action collective menée par l'association est loin d'être inclusive de toutes les composantes de la société locale, et que son intérêt pour la gestion de l'*agdal* du Yagour n'est pas dans ses priorités. Ce qui nous conduit à nous interroger sur la possibilité pour l'association, de s'imposer comme acteur suffisamment puissant pour la gestion des frictions sur un territoire tel que le Yagour.
- 29 La pratique du tour de rôle (*tawala*), sorte d'*habitus* des populations montagnardes, réappropriée par l'ATND, est particulièrement illustrative de la réutilisation de pratiques traditionnelles dans cette nouvelle gouvernance associative. La *tawala*, mobilisée dans la gestion des ressources naturelles (eau et pâturages) se retrouve également appliquée dans plusieurs aspects de la vie locale : partage des tâches ménagères lorsque plusieurs femmes cohabitent, répartition des tâches prenant en compte les allées et venues des migrants entre le Sahara et le village, pratique du tour de rôle par les chauffeurs chargés d'approvisionner les villages en vivres ou transporter des touristes. L'action collective semble être la règle. L'intérêt individuel ne peut être atteint que suite à compromis car il y a une forte dépendance à la discipline collective, consacrée aussi par l'association. Souvent, dans l'ATND, chacun à tour de rôle aura une tâche à effectuer pour l'ensemble du groupe. Ce tour de rôle permet de contrôler que chacun travaille. Des sanctions sont mises en place si le « volontaire-désigné » n'est pas présent à son jour de travail, sans motif excusable : le fautif devra payer l'équivalent d'une journée de travail salarié à l'ATND. En plus du transfert de responsabilité et des pouvoirs de décisions du traditionnel vers l'associatif, la réutilisation de cet *habitus* par l'ATND lui permet de gagner encore en confiance en se conformant à une pratique communautaire qui l'assure d'un ancrage culturel local. Ces innovations démontrent des remodelisations d'anciennes structures socio-territoriales tribales par les acteurs locaux, afin de créer de nouvelles structures territoriales modernes répondant aux nouvelles attentes (Boujrouf, 2005). À la fois règle et pratique, la *tawala* semble être une « norme favorisant l'action collective » (Weinstein, 2012) ou « attribut de la société » (Ostrom, 1990), contribuant à la réhabilitation des communs dans un territoire de montagne.

Conclusion

- 30 En référence aux termes anglo-saxons *commoning* et *commoners*, il nous faut « appréhender les communs, non comme des ressources ou des choses statiques, mais

comme des activités sociales fluides, en évolution, qui se déroulent dans des espaces partagés » (Helfrich et Bollier, 2017). En termes de gestion d'un espace pastoral à enjeux patrimoniaux, ou encore au sein de projets de développement villageois, la perpétuation des communs tient dorénavant à l'articulation entre plusieurs arènes : institutions coutumières, institutions étatiques et/ou associatives.

- 31 Une des spécificités de Tizi n'Oucheg est son caractère emblématique. Le village et ses acteurs sont en effet souvent présentés comme un cas d'école du dynamisme du mouvement associatif au Maroc, reposant sur les capacités d'auto-organisation des populations locales associées à l'essor d'activités touristiques alternatives.
- 32 Les dynamiques collectives engagées à Tizi n'Oucheg ne sont pas généralisables à d'autres villages enclavés du Maroc. Comme nous l'avons montré, elles reposent sur un contexte singulier des acteurs-clés très bien insérés localement. D'après nos observations de terrain et la littérature (Saaf, 2016), les associations de développement local au Maroc sont souvent initiées par des acteurs charismatiques et fédérateurs, avec souvent un parcours migratoire formateur qu'ils mettent en pratique une fois de retour au village. Dans la vallée voisine du Zat par exemple, une autre association (Les amis du Zat) a également monté de nombreux projets collectifs au bénéfice des populations locales, mais sans avoir la « visibilité » de Tizi n'Oucheg. En outre, les actions collectives qui fonctionnent à l'échelle d'un village sont bien plus difficiles à maintenir quand on change d'échelle territoriale et donc de niveau d'enjeux et de responsabilités politiques.
- 33 Au cours de la dernière décennie, « les élites rurales associatives marocaines sont devenues les intermédiaires attitrés de la mise en œuvre des projets de développement participatif. On serait tenté d'émettre l'hypothèse d'une reconversion et d'une recomposition des élites rurales, élues et non élues, à la faveur de leur affrontement dans les arènes politiques du développement ». C'est ainsi que certains militants associatifs, issus de famille de notables ou devenus courtiers du développement apparaissent comme des *outsiders* dans l'arène politique locale, face à des élus locaux qui incarnent parfaitement au contraire les *insiders*. Derrière les projets associatifs « s'esquisse une course vers la notabilité communale entre des élites rurales aux logiques contradictoires » (Benidir, 2010).

BIBLIOGRAPHIE

Aderghal M., Romagny B., 2017.- « Les terres collectives au Maroc », in Cornu M., Orsi F., Rochfeld J. (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, collection « Quadrige », p. 1145-1147.

Allaire G., 2019.- « L'ambivalence des communs ». in *Développement durable et territoires*, vol. 10, n° 1, avril.

Auclair L., Dominguez P., Alifriqui M., Genin D., 2013.- « Un monument pastoral à l'épreuve de la patrimonialisation. L'agdal du Yagour dans le Haut-Atlas marocain », in Juhé-Beaulaton D., Cormier-Salem M.-C., De Robert P., Roussel B. (eds.), *Effervescence patrimoniale au Sud. Entre nature et société*, Marseille, IRD Éditions, collection « Latitudes 23 », p. 105-128.

- Auclair L., Romagny B., 2017.- « Agdal », in Cornu M., Orsi F., Rochfeld J. (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, collection « Quadrige », p. 42-44.
- Bagdassarian I., Peneranda A., Baron, C., 2019.- « Évolution d'un commun d'altitude : entre matérialité et immatérialité : Le cas de la montagne basque de Soule en Pyrénées-Atlantiques », in *Développement durable et territoires*, vol. 10, n° 1, avril.
- Baron C., Petit O., Romagny B., 2011.- « Le courant des « Common-Pool Resources » : un bilan critique », in Dahou T., Elloumi M., Molle F., Gassab M., Romagny B. (dir.), *Pouvoirs, sociétés et nature au Sud de la Méditerranée*. Paris, INRAT-IRD-Karthala, p. 29-52.
- Bellaoui A., 1996.- « Tourisme et développement local dans le Haut-Atlas marocain : questionnement et réponses / Tourism and local development in the Moroccan High Atlas Mountains : some questions and answers », in *Revue de géographie alpine*, n° 84-4 : 15-23.
- Benidir M., 2010.- « Leaders associatifs et élus locaux au Maroc : épreuves de face-à-face et controverses dans les arènes du développement », in *Politique africaine*, n° 120, décembre : 87-104.
- Bonnin C., 2017.- *Les institutions d'actions collectives chez les Aït Oucheg. Dynamiques de création, abandon et modification des communs en territoire Aït Oucheg, Haut Atlas de Marrakech, Maroc*, Mémoire de fin d'étude, ISTOM, Cergy.
- Bouderbala N., 1999.- « Les systèmes de propriété foncière au Maghreb. Le cas du Maroc », in Jouve A.-M., Bouderbala N. (eds.), *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*, CIHEAM, Montpellier, p. 47-66.
- Boujrouf S., 2005.- « Innovation et recomposition territoriale au Maroc. Une mise en perspective géo-historique », in Antheaume Benoît (ed.), Giraut F. (eds.), *Le territoire est mort : vive les territoires ! : une refabrication au nom du développement*, Paris, IRD Editions, p. 133-156.
- Boujrouf S., 2009.- « Les territoires de l'eau dans le Massif de l'Adrar-n-Dern, les référents à l'épreuve de la gestion sociale de l'eau », in Boujrouf S., Antheaume B., Giraut F., Landel P.-A. (eds.), *Les territoires à l'épreuve des normes : référents et innovations, contributions croisées Sud-africaines, françaises et marocaines*, Marrakech, coédition du LERMA et de la revue Montagnes Méditerranéennes.
- Boujrouf S., El Ouarti A., Ezzahra El Khadali F., Abannay S., Romera C., Baki N., Blanco V., 2019.- « Trésors vivants, biens communs et mise en tourisme de l'Agdal de Yagour dans la Vallée du Zat - Haut Atlas Occidental Maroc », in *Maghreb - Machrek*, n° 240 : 11-26, consulté le 03/05/2020.
- Charfi A., 2009.- "The Role of Emigrants in Rural Development Associations in Morocco", in *Journal of Ethnic and Migration Studies*, n° 35 : 1643-1663.
- Chauvin P. 2007.- « Gestion concertée de l'eau dans la vallée des Aït Baoulli. Conciliation entre gestion collective des ressources et stratégies individuelles », Mémoire de fin d'étude, CNEARC.
- Chiche J., 1997.- « A la recherche d'une définition des statuts fonciers au Maroc », in Bourbouze A. (ed.), Msika B., Nasr N., Sghaier Zaafouri M. (eds.), *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides*, CIHEAM, Montpellier, (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n° 32), p. 15-30.
- Comité technique « Foncier & développement » (CTFD), 2017.- « Opportunités et défis d'une approche par les communs de la terre et des ressources qu'elle porte », Paris, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Agence française de développement (AFD), 86 p.

- Coriat B., 2011.- « Communs fonciers, communs intellectuels. Comment définir un commun ? », in Coriat B. (dir.), *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens Qui Libèrent, p. 29-50.
- Cornu M., Orsi F., Rochfeld J. (dir.), 2017.- *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, collection « Quadrige ».
- Cumming G.S., Epstein G., Anderies J. M., Apetrei C. Cl., Baggio J., Bodin O., Chawla S., Clements H.S., Cox M., Egli L., Gurney G.G., Lubell M., Magliocca N., Morisson T.H., Müller B., Seppelt R., Schlüter M., Unnikrishnan H., Villamayor-Thomas S., Weible C.M., 2020.- “Advancing understanding of natural resource governance : a post-Ostrom research agenda”, in *Environmental Sustainability*, 44 : 26-34.
- Dardot P., Laval C., 2014.- *Commun Essai sur la révolution du XXIème siècle*. Paris, La Découverte.
- Debray, V., 2015.- « Des innovations agroécologiques dans un contexte climatique changeant en Afrique », *Rapport, AVSF, CARI, dans le cadre du projet PAMOC 2*, Coordination SUD, AFD.
- Elouarti A., (en cours).- *Mutations du mode de vie agro-sylvo-pastoral des zones de haute montagne, cas des Agdals du Yagour et de l'Oukaimden*, Thèse de doctorat, université Cadi Ayyad Marrakech.
- Fofack R., Morère L., 2016.- « Les SHS à l'assaut des « communs » », in *Développement durable et Territoires*, vol. 7, n° 3 | Décembre 2016, mis en ligne le 21 décembre 2016, <http://developpementdurable.revues.org/11508>
- Giraud G., 2018.- « Vers une économie politique des communs », in *Cités*, 2018/4, n° 76 : 81-94.
- Giraud G., 2020.- « La recherche en économie et les défis posés par le désastre environnemental sont aujourd'hui des périphéries », in *Revue internationale et stratégique*, 2020/3, n° 119 : 6-18.
- Hardin G., 1968.- “The Tragedy of the Commons”, in *Science*, 162 : 1243-1248.
- Helfrich S., Bollier D., 2017.- « Commoning », in Cornu M., Orsi F., Rochfeld J. (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, collection « Quadrige », p. 204-211.
- Le Roy É., 2000.- « De la propriété aux maîtrises foncières », Actes du colloque *Biodiversité et appropriation, les droits de propriété en question*. Paris, 20-21 juin.
- Mernissi F., 2003.- *ONG rurales du Haut-Atlas. Les Aït-Débrouille*, Rabat, éditions Marsam, livre de poche.
- Olivier De Sardan J.-P., 1995.- *Anthropologie et développement*, GRET-Khartala.
- Ostrom E., 1990.- “Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action”, Cambridge University Press.
- Perez R., 2020. - « Recension d'ouvrage, Discours de Stockholm en réception du Nobel d'économie 2009 », in *Entreprise & Société*, n° 7, 2020-1 : 181-189.
- Romagny B., Aderghal M., Auclair L., Ilbert H., Lemeilleur S., 2018.- « Communs en crise au Maroc : agdals, terres collectives, forêts et terroirs », in *Revue Tiers Monde*, n° 233, 2018-1 : 41-61.
- Rose C. M., 2020.- “Thinking about the Commons”, in *International Journal of the Commons*, 14 (1) : 557-566.
- Saaf A., 2016, « Du mouvement associatif marocain : le récit et le sens », OCP Policy Center, in Research paper n° 16/11.
- Schlager E., Ostrom E., 1992.- “Property rights regimes and natural resources : a conceptual analysis”, in *Land Economics*, 68 (3) : 249-262.

Sellier E., 2004.- « L'agdal du Yagour. Territorialités au pluriel pour la protection de la nature dans le Haut Atlas de Marrakech. », *Mémoire de Maîtrise en géographie*, université de Provence.

Weber J., Revéret J.-P., 2013.- « La gestion des relations sociétés-nature : modes d'appropriation et droits de propriété », in Bouamrane M., Antona M., Barbault R., M.-C. Cormier-Salem (coord.), *Rendre possible. Jacques Weber, itinéraire d'un économiste passe-frontières*, éditions Quae, NSS-Dialogues, IRD éditions, p. 95-100.

Weinstein O., 2012.- « Comment comprendre les 'communs' : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », in *Revue de la régulation*, n° 14.

NOTES

1. Première femme à recevoir ce prix, Elinor Ostrom l'a partagé avec Oliver Williamson pour leurs travaux sur la gouvernance économique dans le cadre de l'économie néo-institutionnelle.
2. Voir en particulier le numéro spécial de la revue *Espace et Société* 2018/4 (n° 75) intitulé « Biens communs et territoires », ou encore le dossier thématique n° 10 (2008) de la revue *Développement Durable & Territoires* sur le thème « Biens communs et propriété », ainsi que le volume 10 n° 1 (2019) traitant des communs (im)matériels.
3. Cette étude s'est déroulée à travers le stage de fin d'étude réalisé au Maroc en 2017 par Charles Bonnin, ingénieur agronome ISTOM, financé par le programme « Med-Inn-Local » (ANR TRANSMED, 2013-2019, <https://medinnlocal.ird.fr/>) dans le cadre des activités du Laboratoire mixte international (LMI) MediTer « Terroirs méditerranéens », <http://www.mediterr.ird.fr/>
4. Nous ne traiterons pas ici des évolutions autour de la gestion collective de l'eau agricole chez les Aït Oucheg qui sont détaillées dans le mémoire de fin d'étude de Charles Bonnin (2017).
5. Au village de Tizi n'Oucheg, l'émigration est devenue une source de revenus substantiels avec 82 % des ménages comptant au moins un migrant en 2017, contre 72 % en 2001 (Bonnin, 2017)
6. Les communs « traditionnels », décrits comme des communs fonciers relatifs à des ressources tangibles/matérielles, sont parfois opposés aux communs informationnels qui concernent des ressources immatérielles (Coriat, 2011). Il ne nous semble pas judicieux d'opposer ces deux dimensions, mais bien d'articuler le tangible et l'intangible en incluant ainsi les connaissances, la tradition, le paysage vécu, etc. C'est ce que montrent par exemple plusieurs articles sur ce sujet dans la revue *Développement Durable & Territoires* (<https://journals.openedition.org/developpementdurable/13098>). Les communs que nous qualifions ici de « traditionnels », historiquement constitués, évoquent surtout un héritage de savoirs et de pratiques (héritage culturel immatériel), remettant ainsi en cause cette scission entre dimensions matérielles et immatérielles des communs.
7. Pendant le mois de juillet 2017, durant douze jours, Charles Bonnin a aussi participé à la transhumance vers les parcours d'été des Aït Oucheg. Ce fut une occasion de mener des entretiens avec les bergers présents sur le plateau du Yagour.
8. Suivant le décret du 27 avril 1919, la gestion des terres collectives relève des prérogatives de la Direction des affaires rurales.
9. Ceux qui sont décrits comme « pro-agdal » peuvent tout aussi bien être animés par des motivations individuelles comme par exemple une préservation de la mise en défens du Yagour afin d'accroître leur capital symbolique.
10. Selon Fatema Mernissi (2003), il y avait 30 000 associations au Maroc en 1999. Il y en aurait 130 000 en 2016 selon les chiffres du ministère de l'Intérieur (<https://www.medias24.com/SOCIETE/162411-Le-Maroc-compte-130.000-associations-en-2016.html>).

11. Il y a au moins trois catégories : les associations créées par une élite locale (cas de Tizi n'Oucheg), celles issues de l'initiative d'acteurs publics ou privés, souvent étrangers, et enfin celles qui émergent directement de la société civile.

12. Le village de Tizi n'Oucheg et le président de son association ont fait l'objet de plusieurs articles dans la presse marocaine et internationale. Les titres sont à la hauteur du message diffusé : « Tizi n'Oucheg, un village qui se débrouille tout seul » (*Tel Quel*, n° 775, juillet-août 2017) ; « Un village marocain prend en main son développement » (*Géomètre*, mensuel, janvier 2017) ; « Tizi n'Oucheg, un village marocain rendu autonome par ses habitants » (https://www.wedemain.fr/Tizi-n-Oucheg-un-village-marocain-rendu-autonome-par-ses-habitants_a1241.html). Tizi n'Oucheg a également servi de toile de fond à un documentaire, coproduit par l'IRD (http://www.audiovisuel.ird.fr/index.php?id_doc=9843) intitulé « Berbère des cimes », qui met en avant l'ingéniosité et les capacités d'organisation de la population en matière de gestion de l'eau.

13. Projet de plantation de 4 400 arbres, financé par Ecofund.

14. Sur cette nouvelle configuration d'arènes d'actions, voir le travail de Charles Bonnin (2017) décrivant une forme de témoignage du passage de la jmâa vers l'ATND : à savoir le basculement d'une partie de la gouvernance de l'eau agricole.

RÉSUMÉS

Depuis les années 2000, le Maroc connaît une forte dynamique associative, tant au niveau des zones urbaines que rurales. Dans les territoires ruraux marginalisés (montagnes, oasis, steppes...), cet engouement pour le phénomène associatif entre en résonance avec deux faits majeurs : le désengagement partiel de l'État combiné à une tendance au délitement de l'action collective. C'est dans ce contexte *a priori* peu favorable à l'émergence de pratiques autour des communs (*commoning*) que nous présentons un exemple de mutation d'un commun traditionnel, ainsi qu'une forme innovante d'action collective à l'échelle d'un village de montagne situé dans les environs de Marrakech. Dans les deux cas, nous analysons les modalités de reproduction de la pratique du commun. Indépendamment de la nature des communs étudiés, des innovations tant opérationnelles qu'institutionnelles sont indispensables pour favoriser le maintien des communs territoriaux. Ces innovations aboutissent souvent à des formes hybrides de communs marquées par un pluralisme institutionnel et un renouvellement des acteurs impliqués, dans un contexte socio-économique et climatique changeant. Le fonctionnement de l'association locale de développement de Tizi n'Oucheg illustre parfaitement cette nécessité d'innover pour une réhabilitation des communs, qui passe ici par le déplacement des arènes de choix collectifs d'une institution coutumière vers une instance associative.

Since the years 2000, Morocco has seen a strong associative dynamic, in both urban and rural areas. In marginalised rural territories (mountains, oases, steppe, etc.), this infatuation for the associative phenomenon is in phase with two major factors : the partial disengagement of the State and a tendency towards the breakdown of collective action. It is in this context *a priori* unfavourable for the emergence of practices related to *commoning* that we present an example of the mutation of a traditional commons, and an innovative form of collective action at the scale of a mountain village situated near Marrakesh. In both cases, we analyse the modes of reproduction of the practice of *commoning*. Irrespective of the nature of the commons studied,

innovations at both the operational and institutional levels are essential in order to encourage the maintenance of the territorial commons. These innovations often result in hybrid forms of commons marked by institutional pluralism and changes of the actors involved, in a shifting socio-economic climatic context. The functioning of the local development association at Tizi n'Oucheg is a perfect illustration of this necessity to innovate for the rehabilitation of commons, which here involves the shifting of the arenas for collective choice from a customary institution towards an associative body.

INDEX

Mots-clés : association de développement local, communs, gouvernance, hybridation, ressources

Keywords : commons, governance, hybridisation, local development association, resources

AUTEURS

CHARLES BONNIN

Ingénieur en agro-développement international, ISTOM, stagiaire 2017 au sein du LMI MediTer.
c.bonnin@istom.fr

ELOUARTI AYOUB

Thèse de géographie en préparation à Montpellier 3 en cotutelle avec Faculté des lettres et sciences humaines de l'université Cadi Ayyad de Marrakech, en partenariat avec le GRED, sous la direction de Geneviève Michon et de Saïd Boujrouf.

BRUNO ROMAGNY

Économiste, IRD, Aix Marseille Univ, LPED, Marseille, France, co-directeur du Laboratoire mixte international (LMI) MediTer « Terroirs méditerranéens, patrimoine, mobilité, changement et innovation sociale » (2016-2020), Rabat.

MICHEL VAILLANT

Géographe, enseignant chercheur ISTOM, Angers.

GENEVIÈVE MICHON

Ethnobotaniste, IRD, UMR GRED, LMI MediTer.

SAÏD BOUJROUF

Géographe, FLSH de l'université Cadi Ayyad de Marrakech, directeur du LERMA, co-directeur du LMI MediTer.

MOHAMMED ADERGHAL

Géographe, Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) de l'université Mohammed V de Rabat (UM5-Rabat), directeur du LITOPAD/CerGéo, LMI MediTer.